

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement numéro 18-136-4 modifiant le règlement numéro 18-136 décrétant un programme de mise aux normes des installations septiques sur le territoire de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague

Résumé : Ce règlement vise à établir les modalités du programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques afin de répondre aux dispositions du Programme d'unités individuelles de traitement de l'eau (PUIT) – Appels de projet – Année 2025 ;

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que lors de la séance ordinaire tenue le 11 décembre 2025, le conseil a adopté le règlement suivant :

- **Règlement numéro 18-136-4 modifiant le règlement numéro 18-136 décrétant un programme de mise aux normes des installations septiques sur le territoire de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague**

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement à l'hôtel de ville situé au 4^e étage du 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague, durant les heures habituelles de bureau.

DONNÉ à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 12^e jour de décembre 2025.



Dany Michaud
Directrice générale et greffière-trésorière